

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission «Epanouissement du citoyen et jeunesse»

Séance du 15 novembre 2010
Séance du 12 octobre 2010

15 Football Club de Creil - contrat d'objectifs - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON
M. GRIMBERT
Mme BOUKHELIF
Mme KOUACHI-MAHSA
M. RIFI-SAIDI
Mme PAMART
Mme BARBETTE
M. MACHU
M. SEGUIN
Mme FEVRIER
M. CHEURFA

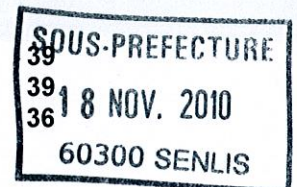
Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO
Pouvoir à : Mme JAJAN
Pouvoir à : M. SZPIRKO
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à : M. NACHITE



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

Afin de favoriser et promouvoir la pratique du football et l'éducation à la citoyenneté par le sport, la ville de Creil renouvelle son contrat d'objectifs avec le Football Club de Creil.

Le document précise, dans le cadre de la politique sportive, les missions et engagements réciproques de la ville et de l'association.

Ce contrat d'objectifs est établi à compter du 1^{er} avril 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013. Il détaille notamment la formation des cadres, l'élargissement des publics, les résultats sportifs, la participation aux événements locaux ainsi que les aides directes et indirectes apportées par la commune.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat d'objectifs.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le contrat d'objectifs ci-annexé,
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 12 octobre 2010,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'objectifs, du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2013, avec le Football Club de CREIL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

18 NOV. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

18 NOV. 2010

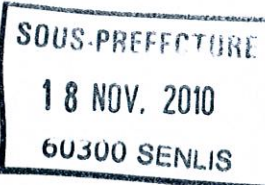
Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Créil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 18.11.10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE